



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan directeur des terrains de sport à l'appui d'un crédit pour de nouveaux vestiaires et le changement de revêtement du petit terrain au Chanet

(Du 25 octobre 2013)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le présent rapport a pour but de vous présenter notre projet de rénovation des installations sportives du Chanet et de solliciter pour ce faire un crédit d'investissement de 4'006'100 francs. Ce crédit nous permettra de construire de nouveaux vestiaires et une buvette et de remplacer une surface de jeu sur l'un des deux terrains de football du Chanet par un revêtement neuf en matière synthétique.

Avant d'opter pour cet investissement conséquent et de choisir la nature du futur revêtement de la Maladière, nous avons tenu à disposer d'une vision d'ensemble de la situation dans le domaine du football à Neuchâtel et dans les communes avoisinantes. C'est pourquoi nous avons établi un plan directeur qui rationalise au maximum l'usage des terrains existants pour la pratique non seulement du football mais également de sports qui se jouent sur des surfaces quasi identiques (hockey sur gazon, football américain et rugby à 15 notamment).

Ce plan directeur prend également en compte les récents développements sur les plans réglementaire, structurel et pratique intervenus dans le monde du football ainsi que de l'utilisation intensive du stade de la Maladière et du site de Pierre-à-Bot. Nous avons également pris en considération la volonté politique de réaffecter le terrain des Charmettes à d'autres fins que la pratique du football, telle quelle ressort du rapport d'information approuvé par votre Autorité le 3 septembre 2012¹. Il ressort clairement de notre plan directeur la nécessité de disposer d'installations modernes, performantes et homologuées au Chanet.

Poussant plus loin l'analyse afin d'être certain de l'opportunité d'investir utilement quelque quatre millions de francs au Chanet, nous avons pris langue avec plusieurs communes limitrophes afin d'évaluer leurs capacités à accueillir certaines équipes qui peinent à s'entraîner ou à disputer leurs matches sur les terrains de football dont nous disposons en ville de Neuchâtel. Toutes nous ont répondu ne disposer d'aucune marge de manœuvre pour « donner asile » à des équipes de la capitale. Le football est en effet un sport très populaire pratiqué par de nombreuses personnes et les infrastructures dont nous disposons en ville et sur le littoral sont sur-occupées en permanence et ne suffisent plus guère à répondre au besoin.

Le présent rapport nous permet par ailleurs de répondre à la motion intitulée « pour un stade de la Maladière à vocation nationale » adoptée par votre Conseil le 4 avril 2011, qui préconisait le remplacement de l'actuelle revêtement synthétique du stade par une nouvelle surface en gazon naturel. La solution consistant à remplacer l'actuelle surface par une surface synthétique neuve est la plus adéquate pour assurer un usage intensif du stade de la Maladière mis fortement à contribution par les très nombreux matches et entraînements qui s'y déroulent.

En résumé, nous vous proposons sur la base du plan directeur établi de :

- agrandir le petit terrain du Chanet et remplacer sa pelouse naturelle par un revêtement synthétique ;
- construire six vestiaires et une buvette sur le site du Chanet ;

¹ Voir rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la mise en œuvre d'une stratégie de développement pour un nouveau quartier d'habitation aux Charmettes.

- réaffecter le terrain des Charmettes à d'autres fonctions dans le quartier ;
- remplacer à terme le revêtement synthétique du stade de la Maladière par un nouveau revêtement synthétique ;
- remplacer à terme le revêtement synthétique du plus ancien des terrains de Pierre-à-Bot par un nouveau revêtement synthétique.

Les projets relatifs au Chanet qui font l'objet du présent rapport, figurent au budget des investissements 2013. Les coûts des autres projets sont inscrits à la planification 2014-2017 et vous seront soumis ultérieurement.

Nous avons complété une première version de ce rapport de manière à répondre aux nombreuses questions qui avaient surgi lors des réunions de groupes destinées à préparer la séance du Conseil général du 14 janvier dernier durant laquelle une première mouture du présent rapport devait être discutée. Nous avons pris en compte dans le mesure du possible les suggestions des groupes, notamment dans le domaine du recours aux énergies renouvelables. Enfin, nous avons remanié la structure dudit rapport dans l'intention de le rendre plus compréhensible et réduit l'investissement financier du projet de vestiaires et de buvette de 402'900 francs.

Le fait que la première équipe du FC Bienne, qui évolue en Challenge league, ne dispute plus ses matches à la Maladière ainsi que la fusion de Xamax 1912 avec le FC Serrières n'influencent pas le plan directeur que nous avons établi comme l'atteste l'annexe 1 qui résume l'ensemble des équipes utilisatrices de nos infrastructures.

Le football est de loin le sport le plus pratiqué en Suisse par les jeunes garçons et suscite un réel engouement chez les jeunes filles (voir annexes 2 et 3). Les chiffres dont nous disposons au niveau national illustrent non seulement l'attraction des jeunes pour la pratique du football mais révèlent aussi l'ampleur du défi auquel les communes sont confrontées, qui doivent faire face à la demande toujours croissante émanant des adeptes de ce sport particulièrement populaire également auprès des filles et des jeunes femmes.

Pour ce qui concerne les autres disciplines sportives prisées par les femmes, nous constatons qu'il existe dans notre région des infrastructures modernes, adaptées et relativement récentes pour la population au-delà de 16 ans : salles triples de la Riveraine et de la

Maladière pour le volleyball, salles spécialisées d'agrès dans le complexe de la Maladière pour la gymnastique, anneau de Colombier pour l'athlétisme, terrains sur les Jeunes-Rives pour le beach-volley. La danse en tant que pratique sportive peut se pratiquer au sein de nos Ecoles du sport, en partenariat avec un studio spécialisé, ainsi qu'auprès des divers autres acteurs privés actifs à Neuchâtel.

Les infrastructures sportives pour les enfants et jeunes en-dessous de 16 ans, en particulier les salles comprises dans les collèges, se trouvent dans des états forts variables, de grande et neuve à petite et vétuste. L'analyse de la situation est prévue, en tenant compte de l'importance de ces lieux pour amener les enfants à des activités physiques, pour promouvoir le sport de tout le monde et son rôle sociale de proximité dans les quartiers.

Les sports de salle en croissance ou émergents comme le basketball, le unihockey, le handball, le badminton et le kin-ball constituent d'ores et déjà une préoccupation pour les autorités en terme d'accessibilité aux infrastructures, la situation est cependant beaucoup plus tendue en ce qui concerne le football. Véritable phénomène de société, le football génère des émotions, souvent positives, mais qui en certaines circonstances peuvent engendrer de la violence gratuite. Nous demeurons pourtant convaincus que ce sport reste avant tout un formidable vecteur d'intégration pour les jeunes générations et nous veillerons à ce que des comportements respectueux soient garantis dans les infrastructures qui nous appartiennent, ce d'autant plus que l'accès à nos équipements sportifs est totalement gratuit pour les enfants et adolescents jusqu'à 20 ans selon notre règlement sur les taxes et émoluments.

Ce sont là les raisons principales qui motivent notre Conseil à mettre à disposition des clubs de football des infrastructures à la hauteur de la demande. Nous avons fait face aux besoins jusqu'ici mais serions rapidement dans l'impossibilité de satisfaire la demande en heures d'entraînement émanant des clubs sans une extension prochaine de l'offre du côté du Chanet.

En vous proposant d'adopter un crédit d'investissement de 4'006'100 francs pour la rénovation indispensable d'infrastructures destinées à la pratique du football sur le site du Chanet, nous nous efforçons ainsi de répondre aux vœux et besoins des clubs de football amateur de la commune et à ceux de la Fondation Gilbert Facchinetti qui œuvre à la

formation des juniors élites. Nous répondons aussi aux demandes des associations sportives qui évoluent dans des disciplines comme le football américain, le hockey sur gazon et le rugby.

2. Plan directeur pour l'usage des terrains existants

2.1. Inventaire des terrains existants

2.1.1. Sur le territoire communal

Le territoire communal comprend neuf terrains permettant la pratique du football et d'autres sports d'équipe selon le revêtement dont ils disposent. Nous traiterons du stade de la Maladière dans le chapitre 6.5. Le tableau ci-dessous résume la situation des huit autres terrains.

Lieu	Revêtement et dimension	Etat du terrain	Discipline pratiquée	Normé selon exigences ASF*
Pierre-à-Bot	Naturel (100 x 64m.)	Bon	Football	Oui
Pierre-à-Bot	Synthétique (100 x 64m.)	Bon	Football, Rugby à 7	Oui
Pierre-à-Bot	Synthétique (100 x 64m.)	Mauvais	Football, Hockey sur gazon	Oui
Chanet	Naturel (105 x 68m.)	Bon	Football, Football américain	Oui
Chanet	Naturel (87 x 53m.)	Moyen	Football,	Non
Charmettes	Synthétique (90 x 45m.)	Mauvais	Football, Hockey sur gazon	Non
Riveraine	Naturel (98 x 62m.)	Moyen	Football	Non
Puits-Godet	Naturel (110 x 70m.)	Moyen	Rugby à XV, Football américain	Pas de football sur ce terrain

*dimensions minimales requises pour le football séniors

2.1.1.1. Pierre-à-Bot

Très utilisées, les installations de Pierre-à-Bot comprennent trois terrains, des vestiaires et une buvette. La vocation sportive de ce site situé dans le haut de la ville va de pair avec le développement de Philip Morris International (PMI).

Le 3 juillet 1995, votre Conseil avait voté un crédit pour la construction d'un terrain naturel et d'un terrain synthétique à Pierre-à-Bot². Il s'agissait de combler la disparition du terrain jouxtant la piscine de Serrières cédé à PMI pour favoriser son développement. Nous avons alors profité de l'occasion pour aménager un second terrain doté d'un revêtement synthétique, qui se justifiait pleinement en raison du nombre important de juniors dans les clubs de la ville. Nous avons également souhaité à l'époque offrir aux clubs la possibilité de pratiquer le football et le hockey sur gazon de manière quotidienne et intensive.

Dix ans plus tard, PMI s'étendait encore en construisant son centre de recherches et de développement sur l'emplacement de l'ancien stade de Serrières. Nous avons alors décidé de compléter les infrastructures de Pierre-à-Bot par la construction d'un troisième terrain avec revêtement synthétique homologué par la FIFA³.

La Ville dispose donc aujourd'hui d'un complexe à Pierre-à-Bot qui comprend trois terrains distincts de type différent utilisés par cinq clubs (Xamax FCS, ASI Audax, FC Espagnol, FC Helvetia et le Neuchâtel Hockey Club). Cela représente plus de 20 équipes tous niveaux confondus.

Pour mémoire, le groupe PopVertsSol avait déposé le 26 juin 2009 l'interpellation 09-608 intitulée « Stade de Pierre-à-Bot : priorité à la formation ». Le 25 janvier 2010, le Conseil communal y répondait en soulignant l'utilisation intensive des installations de Pierre-à-Bot et la nécessité de moderniser et de développer le site du Chanet afin de détendre la situation à Pierre-à-Bot.

A ce jour, l'état de l'ancien terrain utilisé avec la même surface synthétique depuis 1997 est mauvais. Pour maintenir une pratique de qualité et assurer la sécurité des sportifs, nous devons remplacer l'ancien revêtement par une pelouse artificielle neuve. Le montant de cet investissement figure dans la planification quadriennale 2014-2017.

² Voir rapport du Conseil communal concernant la construction de deux terrains de football avec vestiaires à Pierre-à-Bot en remplacement d'un terrain de football à Serrières, ainsi que l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Pierre-à-Bot en faveur de la « Brigade Flambeaux de l'Evangile », du 13 juin 1995, procès verbaux du Conseil général 1994/1995, pages 4522 à 4556.

³ Voir rapport du Conseil communal concernant la réorganisation des terrains de football afin de permettre l'extension du secteur de recherche et de développement du Philip Morris International, du 4 octobre 2004, procès-verbaux du Conseil général 2004/2005, pages 334 à 368.

2.1.1.2. Le Chanet

Le site du Chanet, qui se situe au dessus du nœud routier de Vauseyon, permet la pratique du football, mais également d'autres activités en plein air comme le basketball, le volleyball et la course à pied sur piste finlandaise. Le sport est pratiqué sur ce site magnifique depuis 1962.

Les deux terrains et les vestiaires vétustes existants sont principalement utilisés par les équipes juniors de la Fondation Gilbert Facchinetti ainsi que par les seniors (y compris les vétérans) et les joueurs d'un nouveau club, le FC Neuchâtel, né après la fusion de Xamax avec Serrières. Les installations accueillent également les entraînements et les matches des équipes de football féminin ainsi que ceux de l'équipe sénior des Knights (football américain).

Le grand terrain en gazon naturel est en bon état et conforme aux exigences de l'Association Suisse de Football (ASF). Il permet d'accueillir des rencontres officielles jusqu'en 2ème ligue régionale. De nouveaux mâts d'éclairage ont été installés autour de ce terrain dans le courant du printemps 2012 car la puissance des luminaires était devenue insuffisante pour organiser des matchs officiels et assurer la sécurité des joueurs lors des entraînements nocturnes.

Vestiaires et buvette sont au contraire dans un état vétuste tandis que le revêtement naturel du petit terrain présente une planéité déficiente.

2.1.1.3. Les Charmettes

Le terrain des Charmettes est ancien, avec des vestiaires vétustes et un revêtement artificiel tellement usé qu'il en est devenu dangereux. La réfection de cette infrastructure nécessiterait un investissement estimé au minimum à 700'000 francs. Cette dépense est disproportionnée et nous sommes convaincus de pouvoir faire un meilleur usage à la fois de nos moyens et de cette surface située en zone bâtie.

C'est pourquoi nous vous proposons de ne pas rénover le terrain des Charmettes, mais de concentrer nos efforts sur le Chanet dont les terrains pourront absorber les activités sportives qui se déroulent encore actuellement aux Charmettes. Une telle option ne menace pas le bocciodrome qui jouxte le terrain, pas plus que la place de jeu pour les enfants récemment rénovée. Le présent rapport n'est pas le lieu de débattre sur le fond de la future affectation du terrain des Charmettes. Un processus participatif impliquant la population est en marche à ce

sujet et il s'agit de le laisser aller à son terme. Votre Conseil sera saisi en temps opportun d'un rapport à ce sujet.

Pour mémoire, un crédit de 600'000 francs a été voté il y a... 41 ans pour aménager aux Charmettes une surface de jeu pour enfants, améliorer le terrain de football existant, construire des vestiaires et des pistes de boules couvertes. En 1989, le Conseil général octroyait un crédit supplémentaire de 740'000 francs au Conseil communal – dont à déduire 150'000 francs de subventions cantonales - pour la pose d'un gazon synthétique sablé et la modification de l'éclairage⁴.

Quand bien même le nouveau revêtement synthétique ne répondait pas aux normes de l'ASF, il a permis durant des années une pratique sportive intensive. De nombreux matches du championnat de football corporatif (équipes formées au sein des entreprises et commerces) s'y sont déroulés. Les Charmettes ont également accueilli le hockey sur gazon et les équipes juniors de divers clubs de football de la ville.

Le terrain des Charmettes n'est plus adapté aujourd'hui à la pratique du football. D'une durée de vie estimée à 12 ans, le revêtement synthétique posé il y a 23 ans a fait son temps. Devenu générateur de blessures, il décourage les amateurs qui pratiquent le football au sein des entreprises à tel point que le football corporatif comprend de moins en moins d'équipes. Le hockey sur gazon, quant à lui, se pratique désormais à Pierre-à-Bot. Les amateurs de ce sport utilisent l'ancien terrain synthétique de ce site depuis 2007, date à laquelle fut aménagé un second terrain synthétique à Pierre-à-Bot.

Aux Charmettes, le terrain n'est pas le seul à être vétuste. Le bâtiment qui borde le terrain à l'ouest est sous-dimensionné, mal isolé et en mauvais état. Il ne comprend que quatre vestiaires avec douches (à même d'accueillir 10 joueurs au maximum), un vestiaire pour les arbitres, des WC, un local pour le responsable du site, des locaux techniques et un garage. Cela représente au total une surface de 208 m² pour un volume de 614 m³. Ce bâtiment est contigu au bocciodrome.

Afin de réduire les déperditions de chaleur partant les charges de chauffage, il serait plus que nécessaire de poser une isolation

⁴ Voir rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative à la transformation du terrain des Charmettes en gazon synthétique sablé et à la modification de l'éclairage, du 12 avril 1989, procès-verbaux 1988-1989, pages 907 à 912.

périphérique sur les façade de cette construction. L'étanchéité du toit n'est plus garantie et doit être refaite. La chaudière à mazout date de 1990 et ne répond plus aux normes. Son remplacement, à effectuer au plus tard en mars 2014, est estimé à 40'000 francs, à quoi il convient d'ajouter 40'000 francs pour la révision et la modification de la citerne.

Autant de dépenses qu'il ne nous apparaît pas opportun d'engager sur ce site.

2.1.1.4. La Riveraine

D'une surface de 7'992 m², le terrain de la Riveraine a fait l'objet il y a cinq ans d'un échange entre l'Etat, qui en était propriétaire, et la Ville qui l'est devenue⁵, échange qui faisait partie d'un accord global entre les deux collectivités publiques suite à la construction de la halle triple de la Riveraine, des salles de gymnastique du complexe de la Maladière et de la future construction de Microcity.

Le terrain de la Riveraine est utilisé depuis des années notamment par les élèves du CPLN et des lycées dans le cadre des cours d'éducation physique. Les clubs de football de la ville peuvent également s'y entraîner. La dimension du terrain ne répond cependant pas aux normes de l'ASF. Il est donc impossible d'y organiser des matches officiels. Par ailleurs, la proximité immédiate d'immeubles locatifs n'est pas propice au déroulement de rencontres de championnat en raison des nuisances sonores qui peuvent être engendrées par les spectateurs.

2.1.1.5. Puits-Godet

Le terrain de Puits-Godet est également une surface de jeux d'équipe d'utilité publique utilisée notamment par les clubs de rugby et de football américain. Ce terrain ne dispose malheureusement pas de vestiaires. Les équipes utilisent les vestiaires de Pierre-à-Bot situés à 200 mètres de Puits-Godet.

2.1.2. En dehors du territoire communal

2.1.2.1 Anneau d'athlétisme de Colombier

⁵ Voir rapport du Conseil communal concernant des échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière et la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2 du 13 février 2008, page 10.

Construit à Colombier en 1986, l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois est exploité par un syndicat regroupant neuf communes (Neuchâtel, Hauterive, St.-Blaise, Boudry, Cortaillod, Milvignes, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Bevaix)⁶.

En dehors de son utilisation pour l'athlétisme, la partie centrale de l'anneau permet la pratique du football. Il appartient cependant à la Commission de gestion du Syndicat intercommunal de se déterminer sur l'utilisation de cette infrastructure. La Ville, qui prend à sa charge une part de quelque 200'000 francs du déficit annuel d'exploitation de l'anneau, ne peut pas pour autant en disposer facilement et librement.

2.1.2.2. Communes limitrophes

En quête de temps d'entraînement pour nos footballeurs, nous avons sollicité les communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Saint-Blaise et Hauterive afin de savoir si des créneaux horaires étaient disponibles sur leurs terrains pour les clubs sportifs dont le siège est à Neuchâtel. Toutes nous ont répondu par la négative, celles-ci étant confrontées aux mêmes problèmes structurels qui nous préoccupent à Neuchâtel.

Nous avons retenu les quatre communes susmentionnées, car elles se situent toutes sur les lignes de bus desservies par les transports publics neuchâtelois qui transitent par notre centre-ville.

3. Rénovation des infrastructures du Chanet

3.1. Les vestiaires et la buvette

Le bâtiment qui abrite les vestiaires a été construit en 1968. Il comprend huit espaces avec douches d'une capacité maximale de 10 joueurs chacun, des WC publics, une infirmerie, un local à matériel et un garage.

Ces locaux sont si exigus que chaque équipe participant à un match doit se répartir sur deux vestiaires... Ils ne répondent plus du tout aux exigences minimales de l'ASF et ne respectent pas les principes stipulés notamment dans le chapitre 6 de la Loi cantonale sur l'énergie quant à une « utilisation économe et rationnelle de l'énergie ».

⁶ Voir rapport du Conseil communal concernant l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois ainsi qu'une demande de crédit de 550'000 francs pour sa participation à la construction de cet anneau du 29 janvier 1986, pages 1513 à 1524.



Les anciens vestiaires qui seront démolis

Le maintien de ce bâtiment à l'endroit actuel n'est pas judicieux ainsi que l'a démontré une étude confiée à trois bureaux d'architectes en 2011. Il apparaît préférable de démolir ces locaux et de les reconstruire aux abords du grand terrain naturel (voir plan annexé). Il importe de préciser que cette étude a été effectuée alors que Neuchâtel Xamax évoluait encore en Super League. Le cahier des charges remis aux architectes a été redimensionné pour tenir compte de la situation actuelle du club qui évolue en première ligue classique et qui ne dispose plus d'équipe M21.

La buvette actuelle est une ancienne baraque de chantier qui appartenait à Neuchâtel Xamax SA et qui a été cédée gratuitement à la Ville lors de la liquidation du club. Elle est vétuste et nous proposons de la démolir puis de la reconstruire dans le nouveau bâtiment qui abritera les vestiaires.

Une buvette est lieu social par excellence, elle rassemble des parents, des amis, des amateurs de sport, des promeneurs, bref une foule de personnes qui doivent pourvoir s'abriter en cas de pluie et partager un moment de convivialité. Pour toutes ces raisons et également pour le profit financier que les clubs peuvent réaliser en exploitant à la saison une telle buvette, il paraît difficile de s'en passer dans un complexe qui comprend deux terrains très utilisés. Les complexes sportifs similaires construits récemment à Peseux, Corcelles et Boudry comportent d'ailleurs tous une buvette.

La gestion de la buvette se fera de la même façon qu'à Pierre-à-Bot. L'exploitation sera confiée à un tiers au bénéfice d'une patente qui conservera une partie du bénéfice net en guise de salaire, le solde étant reversé aux clubs après déduction des frais accessoires de fonctionnement.



La baraque de chantier qui fait office de cantine sera elle aussi démolie

Enfin, à proximité du grand terrain de football, se trouve un atelier de ferblanterie inutilisé, vide et ne procurant aucun revenu locatif, qu'il est également prévu de démolir pour laisser place au nouveau bâtiment.



L'atelier de ferblanterie disparaîtra également au profit des nouvelles infrastructures

En résumé, nous avons pour objectif de regrouper dans un seul bâtiment les locaux nécessaires aux besoins futurs des clubs sportifs en activité au Chanet et de démolir les anciens locaux vétustes dispersés en plusieurs endroits.



Vue d'ensemble du site avec les trois constructions qui seront démolies

L'espace laissé libre par les anciens vestiaires sera affecté au stationnement des véhicules des sportifs et spectateurs sur des places délimitées. Un tel parking en chaille fait défaut à ce jour, trente six places étant prévues.



Vue d'ensemble de l'implantation du projet



plan du rez-de-chaussée



Vue de la façade côté nord (terrain) et répartition des locaux au rez-de-chaussée



plan de l'étage



Vue de la façade côté sud (parking) et répartition des locaux au 1^{er} étage

<u>Synthèse des locaux à réaliser</u>	m ²
Rez inférieur	
6 vestiaires avec douches et wc	168.0
1 vestiaire d'arbitres avec douches et wc	32.5
1 infirmerie	12.0
1 local à matériel pour les équipes	32.5
1 buvette	52.0
1 local équipé de wc publics	13.0
1 local de stockage	10.0
Rez supérieur	
1 local technique	12.0
1 local à pellets	12.0
1 atelier d'exploitation	22.0
1 local pour machines d'entretien	34.0

<u>Coût des travaux à réaliser</u>	CHF
Travaux préparatoires	112'000.-
Démolition et déblaiement	112'000.-
Bâtiment	1'931'600.-
Enveloppe (selon norme SIA 116)	1'771'700.-
Chauffage, ventilation (y.c. 10 m ² de panneaux solaires thermiques)	27'000.-
Installations sanitaires	21'000.-
Panneaux photovoltaïques	60'000.-
Aménagements intérieurs	45'900.-
Honoraires	6'000.-
Aménagements extérieurs	104'300.-
Construction	10'000.-
Jardins	10'000.-
Conduites et raccordements aux réseaux	18'300.-
Petits tracés (y.c. places de parc à la place des vestiaires existants)	66'000.-
Frais secondaires	28'200.-
Autorisations et taxes	17'200.-
Divers	11'000.-
Equipement	60'000.-
Meubles	50'000.-
Luminaires	10'000.-
Total (TVA incluse)	<u>2'236'100.-</u>

Les bâtiments que l'on suggère de démolir présentent de l'amiante dans les colles utilisées pour le carrelage des sanitaires, des vestiaires et du sol de la buvette. Il faudra les éliminer avec beaucoup de précautions, ce qui renchérit le coût du projet de plus de 5% (compris dans les coûts résumés ci-dessus).

Comme évoqué dans l'introduction de ce rapport, un redimensionnement du projet a été effectué permettant de réduire le coût de l'investissement du bâtiment de 402'900 francs. Ainsi, les 6 vestiaires comporteront une surface globale de 168m² au lieu de 220m² et la buvette aura une surface de 52m² au lieu de 105m².

3.2. Le petit terrain

Construit en 1969 sur une ancienne décharge, le petit terrain du Chanet dont l'état n'est plus très bon, mesure 87 x 53m. Il s'avère trop petit pour accueillir des rencontres officielles disputées par des joueurs de plus de 12 ans. Cela découle des directives pour les terrains de jeu édictées par l'ASF.

Son drainage n'est aujourd'hui plus fonctionnel et les clôtures doivent être remplacées à certains endroits. La terre végétale par contre est de très bonne qualité et pourra être récupérée pour l'entretien du grand terrain situé en contrebas.

Nous proposons donc d'agrandir la surface de jeu à 90 x 57.60 mètres, soit de 13,8 m², avec 3 mètres de sécurité sur le pourtour. Avec de telles dimensions, ce terrain atteindra tout juste la surface limite inférieure exigée par l'ASF pour être homologué. Cette limite inférieure se calcule en retranchant 10% de la longueur et de la largeur d'un terrain standard qui fait 100 x 64 mètres. Elle est admise lorsque l'on est en présence d'un second terrain de jeu dans un centre sportif.

Nous proposons également de remplacer le gazon naturel actuel par une pelouse synthétique. Nous pourrions ainsi mettre en soirée le terrain et les vestiaires à disposition du Groupement de football corporatif de Neuchâtel (GFCN) dont les équipes membres évoluent aujourd'hui sur le terrain des Charmettes. Cette solution a été accueillie favorablement par les joueurs concernés.

Le site sportif du Chanet présente un seul inconvénient dont nous avons dû tenir compte : il n'est pas immédiatement desservi par les transports publics. C'est pourquoi nous nous efforcerons d'y concentrer les entraînements des seniors de certains clubs de la ville tandis que nous conserverons un maximum de disponibilités pour les juniors à Pierre-à-Bot, site qui est bien desservi par les lignes S (Place Pury – Savagnier) et 9 (Place Pury – Denis-de-Rougemont) et nous recommanderons les membres des clubs à effectuer du covoiturage.

Le grand terrain dont le revêtement est fait de gazon naturel, est en bon état et ne nécessite aucun investissement à moyen terme.



Le petit terrain sera agrandi pour répondre aux normes de l'ASF

<u>Coût des travaux à réaliser</u>	CHF
Travaux préliminaires	28'000.-
Terrassement terrain de football	282'000.-
Drainages	45'000.-
Construction et infrastructure terrain de football	508'000.-
Superstructure sportive (surface de jeu synthétique)	598'000.-
Accessoires et divers	18'000.-
Nouveaux grillages	45'000.-
Eclairage	135'000.-
Honoraires	111'000.-
Total (TVA incluse)	<u>1'770'000.-</u>

3.3. Approche énergétique

Le projet qui vous est soumis prévoit la pose de panneaux solaires thermiques sur une surface de 10m². Le coût de l'installation prévue se monte à 27'000 francs et permettra d'économiser environ 5000 kWh/an soit l'équivalent de 500 litres de mazout par année. L'installation de chauffage à pellets fournira le complément d'énergie nécessaire à chauffer l'eau.

Nous envisageons également d'installer 60m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du nouveau bâtiment pour un investissement de l'ordre de 60'000 francs et une production d'environ 10'000 kWh/an.

3.4 Aspects financiers

Nous avons inscrits au budget des investissements 2013 un montant de 4'260'000 francs et sollicitons aujourd'hui de votre Conseil 3'946'100 francs nécessaires aux travaux projetés au Chanet. Cet investissement ne figure pas tel quel dans la planification financière 2010-2013. A l'époque, nous pensions encore qu'il serait possible d'assainir les vestiaires existants du Chanet pour un montant de 400'000 francs, somme qui figure dans la planification quadriennale qui se termine à la fin de cette année. Parallèlement l'état des vestiaires s'est encore dégradé, à tel point que le bâtiment ne répond plus aujourd'hui aux normes énergétiques et sportives et doit être démolé. Par ailleurs, l'intégration indispensable d'une cantine dans le projet explique que le coût excède la simple reconstruction des vestiaires.

Nous avons comparé les coûts des nouveaux vestiaires du Chanet avec ceux de constructions similaires – donc avec buvette intégrée - réalisées récemment en Suisse romande et dans la région. Il ressort de nos recherches le tableau suivant :

Ville	Site	Type	Année	M ² par vestiaire	Volume	Prix/m ³	Coûts	Nb. vestiaires
Vevey	Coppet	Nouveau	2007	31	1600	1'020	1'632'000	4
Peseux	Chantemerle	Transformation	2011	22	1550	774	1'200'000	6
Boudry	Buchilles	Nouveau	2012	43	5800	720	4'176'000	8
Neuchâtel	Le Chanet	Nouveau	2013	28	2493	828	2'064'100	6

Cette comparaison montre que le prix à payer pour le projet du Chanet est tout à fait raisonnable, sachant que le coût par m³ est fortement corrélé à la quantité d'éléments techniques et sanitaires installés. Les montants sollicités se présentent comme suit :

Investissements

Chanet	CHF
Construction de nouveaux vestiaires et d'une buvette	2'236'100.-
Agrandissement du petit terrain et changement de pelouse	1'770'000.-
Total	<u>4'006'100.-</u>

Charges financières annuelles pour le Chanet

Construction de nouveaux vestiaires et d'une buvette	CHF
Amortissements (3%)	67'080.-
Intérêts moyens (3%), calculés sur le demi-capital	<u>33'541.-</u>
Total projet I	100'621.-
Agrandissement du petit terrain et changement de pelouse	CHF
Amortissements (5%)	88'500.-
Intérêts moyens (3%), calculés sur le demi-capital	<u>26'550.-</u>
Total projet II	115'050.-

Une subvention de 10% sur l'investissement global peut être octroyée par le Fonds cantonal des sports selon son règlement d'application pour les projets envisagés ci-dessus.

4. Calendrier des travaux

Les nouveaux vestiaires du Chanet étant prévus à un autre endroit que ceux utilisés à ce jour, nous pourrons continuer d'exploiter les anciens locaux pendant les travaux. Cela permettra la poursuite des activités sportives sur le grand terrain.

Les travaux sur le petit terrain dureront une année. Nous offrirons durant ce laps de temps des solutions alternatives à toutes les équipes qui ne pourront plus utiliser cette surface de jeu.

Un kiosque mobile, de type Portacabine, déjà existant sur le site sera exploité durant les travaux afin de permettre aux spectateurs et joueurs de se désaltérer avant, pendant et après les matches qui continueront de se dérouler sur le grand terrain du Chanet.

La direction des travaux de construction des vestiaires sera confiée au bureau fribourgeois Lutz SA qui était sorti en tête des bureaux d'architecture sollicités pour élaborer l'étude réalisée pour établir le présent rapport.

S'agissant de l'agrandissement du petit terrain du Chanet et du changement de son revêtement, nous souhaitons attribuer les travaux en entreprise générale.

En procédant ainsi, le calendrier des opérations se présente comme suit :

	Construction des nouveaux vestiaires	Agrandissement et changement revêtement petit terrain de football
Approbation des crédits par le Conseil général	Décembre 2013	Décembre 2013
Obtention du permis de construire	Mars 2014	Mars 2014
Adjudication des travaux de l'entreprise générale		Janvier 2014
Développement projet, soumissions, adjudications	Mars / Avril 2014	Mars / Avril 2014
Début des travaux	Mai 2014	Mai 2014
Fin des travaux	Juin 2015	Janvier 2015
Démolition des anciens vestiaires	Juillet 2015	

5. Consultation des commissions

Les commissions consultatives des sports et de l'urbanisme, dans leur nouvelle composition, ont été consultées lors de séances tenues les 13 décembre 2012 et 25 octobre 2013.

La commission financière a, quant à elle, décidé de renoncer à l'examen approfondi des écarts sur les crédits sollicités, dont les montants figuraient déjà dans le budget des investissements 2012 et qui ont été reportés dans celui de 2013.

6. Réponse à la motion 10-301 concernant la Maladière

6.1. Teneur de la motion

Le présent rapport a aussi pour but de répondre à la motion PS-PLR intitulée « *Pour un stade de la Maladière à vocation nationale* » déposée en décembre 2010 et acceptée le 4 avril 2011 par votre Conseil, dont le texte ci-dessous tient lieu de développement écrit.

« Après trois ans d'utilisation du nouveau stade de La Maladière, il est maintenant clairement établi que l'endroit n'est pas approprié à recevoir des activités autres que sportives, notamment des concerts. Dès lors, devant cette impossibilité relevant de raisons tant pratiques que financières, il nous apparaît important de mettre en oeuvre les moyens adéquats afin que ce lieu devienne un endroit reconnu et recherché pour l'organisation de matchs internationaux. »

Ainsi afin de pouvoir recevoir les différentes équipes nationales suisses (M-17, M-19, M-21, Equipe nationale A) pour des matchs internationaux amicaux ou éliminatoires des championnats d'Europe ou du Monde. Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser un sol naturel sur le terrain de la Maladière.

L'évaluation financière de cette modification devrait être faite en pensant également à une éventuelle réutilisation des matériaux constituant l'actuel terrain sur un nouvel espace à aménager (par ex. Le Chanet) ».

Le plan directeur que nous avons établi pour l'usage des terrains de football de la ville, nos intentions concernant le Chanet et les Charmettes ainsi que diverses considérations exposées ci-dessous nous amènent à vous proposer de remplacer dans les années à venir l'actuel revêtement synthétique du stade de la Maladière par un revêtement de même nature mais de dernière génération et de renoncer à la pelouse de gazon naturelle.

6.2. Les avantages d'une surface synthétique

L'actuel revêtement synthétique de la Maladière trouve sa justification dans le rapport concernant la réalisation de 'La Maladière' accepté par votre Autorité en mai 2003⁷. Ce dernier soulignait la nécessité de disposer d'un stade répondant aux normes nationales et internationales mais également d'une surface de jeu synthétique qui résiste à de multiples sollicitations et répond aux besoins de l'équipe fanion de Neuchâtel Xamax et de ses nombreux juniors.

C'est donc le déficit chronique de terrains sur le territoire communal mais également l'augmentation des entraînements imposée par l'Association Suisse de Football (ASF) dans le domaine de la formation de l'élite qui nous avait incité à opter pour une surface synthétique (plus résistante que du gazon naturel), dont le financement avait été entièrement assumé par l'entreprise générale HRS.

L'avantage d'une pelouse artificielle sur un gazon naturel est évident pour des régions telles que la nôtre puisqu'elle permet de disputer des matches durant toute l'année - y compris pendant la mauvaise saison -

⁷ Voir rapport du Conseil communal concernant la réalisation de la 'Maladière' du 14 mai 2003, procès verbaux du Conseil général du 2 juin 2003, pages 4536 à 4651.

sur une surface impeccable qui réduit les risques d'accidents. Ce qui n'est pas le cas avec du gazon naturel qui se dégrade en hiver.

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a développé un standard de qualité pour les surfaces synthétiques, qui est reconnu dans le monde entier. Elle a chargé une société privée d'effectuer les tests annuels nécessaires à l'obtention du label de qualité FIFA. Le stade de la Maladière a bénéficié de ce label jusqu'en septembre 2012. Nous y avons renoncé depuis – ainsi qu'à l'homologation qui l'accompagne – faute de pouvoir attirer à Neuchâtel des équipes internationales.

Près de 850 terrains synthétiques agréés par la FIFA ont été construits jusqu'à ce jour sur sol européen. De grandes équipes comme le FC Lorient et l'ASNL Nancy qui évoluent en première division française, jouent sur des revêtements synthétiques. Les jeunes en formation du Bayern de Munich, de Cologne, de Liverpool s'entraînent eux aussi sur des surfaces de ce type et acquièrent ainsi un bagage technique supérieur. Des clubs comme Novare, Cesena et le Boavista Porto ont également abandonné le gazon naturel tout comme, en Suisse, le FC Thone qualifié pour la phase finale de l'Europa League. Cela démontre si besoin était l'actualité et l'utilité des surfaces synthétiques.

6.3 Matches internationaux des équipes nationales

La motion à laquelle nous répondons préconise que l'on donne une vocation nationale au stade de la Maladière en le dotant d'une pelouse naturelle de façon à pouvoir y organiser des matches internationaux des équipes suisses de joueurs de moins de 17, moins de 19 et moins de 21 ans, de l'équipe nationale A ainsi que des matches amicaux ou de qualification pour les championnats d'Europe ou du monde.

Il est vrai que, malgré les progrès technologiques importants réalisés dans le domaine des revêtements synthétiques, la direction technique de l'ASF exige aujourd'hui encore que les rencontres internationales de l'équipe A se déroulent sur une surface naturelle. Les M21 ont, pour leur part, déjà évolué sur du gazon artificiel lors d'un match de qualification pour les championnats d'Europe. C'était à Thone le 10 septembre 2012.

Certes un gazon naturel permettrait d'accueillir l'équipe nationale mais la capacité en spectateurs plutôt faible du stade réduit considérablement cette opportunité. Le nombre de matches qui pourraient se disputer à la Maladière s'avère faible. Le tableau qui figure dans l'annexe 4 résume l'ensemble des rencontres jouées en Suisse par notre équipe nationale (équipe A) et la sélection des M21 depuis la fin des championnats d'Europe de 2008.

Il en ressort que seules cinq des 26 rencontres jouées depuis 2008 auraient pu l'être dans notre stade : Suisse-Finlande, Suisse-Bulgarie, Suisse-Costa Rica, Suisse-Ukraine et Suisse-Roumanie. Toutes ces rencontres étaient amicales et sans enjeux majeurs.

S'agissant de l'équipe nationale des M21, le stade de la Maladière aurait par contre été en mesure d'accueillir toutes les rencontres disputées jusqu'ici. Sur le plan de l'attrait et de l'image, les matches de la sélection composée des plus talentueux juniors de la patrie ne présente par contre pas le même engouement populaire que ceux disputés par l'équipe A. Ces matches ont rassemblé en moyenne sur les 16 dernières rencontres 2'326 spectateurs. Ils pourraient néanmoins très bien se disputer à la Maladière.

6.4. Exigences de l'Association Suisse de Football (ASF)

Il nous paraît important de préciser que la Commission des terrains de jeu de l'ASF va prochainement compléter les directives régissant la construction des terrains de football en exigeant l'installation d'un système de réchauffement de la pelouse de façon à préserver le gazon naturel qui souffre beaucoup du gel.

Ainsi, des systèmes de chauffage devront bientôt être installés sur les zones du terrain les plus exposées au froid, voire sur toute la surface de jeu, selon les conditions météorologiques locales qui prédominent durant l'hiver. L'intérêt de ce dispositif est de maintenir le sol hors-gel sans détremper la pelouse. Un tel système de chauffage renchérit cependant l'investissement à consentir pour la pose d'un gazon naturel de l'ordre de 300'000 francs environ.

Compte tenu du bilan écologique catastrophique induit par un tel système et des dépenses qu'il engendre en achat d'énergie, le délégué à l'énergie de notre administration déconseille une telle solution.

6.5. Occupation du stade de la Maladière

Le tableau ci-dessous illustre la fréquence d'utilisation du stade de la Maladière depuis sa mise en exploitation :

	2003	2007*	2008*	2009	2010	2011**	2012
Matches NE Xamax (secteur formation inclus)	39	49	60	89	71	64	67
Entraînements NE Xamax (secteur formation inclus)	58	363	507	857	852	662	557
Matches et entraînements (autres associations)	12	49	10	29	19	26	63
Concerts et/ou manifestations culturelles	0	2	0	0	0	6	15

* Exploitation sur 10 mois uniquement (fin de la construction du stade et Euro 2008)

** En raison des spectacles de la Revue, la pelouse n'était pas accessible du 12 au 31 décembre

Il ressort de ces chiffres une utilisation plutôt intensive qui ne serait guère possible sur un gazon naturel.

6.5.1. Evénements culturels dans le stade

Le dossier d'enquête publique du plan spécial adopté en juillet 2003 prévoyait certes l'organisation de deux concerts par année dans le stade de la Maladière. Or, dans l'intervalle et en raison de l'organisation de l'EURO 2008 en Suisse, les stades de Genève (La Praille, anciennement les Charmilles) et de Berne (Stade de Suisse, anciennement le Wankdorf) ont été entièrement reconstruits et adaptés à l'accueil d'événements extra-sportifs d'envergure, ce qui n'était pas le cas au préalable.

Ces nouvelles infrastructures sont donc devenues des concurrentes de poids pour le stade de la Maladière par ailleurs frappé d'une taxe sur les spectacles de 10% qui a découragé plus d'un organisateur. Cette concurrence de la part de grands stades récents de grandes villes suisses constitue l'une des raisons principales à l'origine du fait que des artistes à même de réunir entre 12'000 et 18'000 spectateurs ne choisissent pas Neuchâtel pour leur concert.

Pour des potentiels de spectateurs inférieurs à 12'000 personnes, un organisateur de concert choisira l'Arena de Genève (plus grande salle polyvalente de Suisse romande facilement accessible en transports publics d'une capacité de 9'500 spectateurs), voire les patinoires du Littoral plutôt que le stade de la Maladière.

Il convient tout de même de signaler que la Maladière a accueilli La Revue de Cuche et Barbezat durant près d'un mois, de mi-décembre 2011 à mi-janvier 2012, dans des conditions qui ont donné entière satisfaction, aussi bien au public qu'aux artistes et organisateurs.

Il est important de préciser par ailleurs que les concerts organisés dans des stades dotés de pelouse naturelle entraînent des surcoûts pour les propriétaires, car les plaques de protection installées pour l'occasion ne suffisent souvent pas à préserver la qualité du gazon naturel. La pelouse doit donc être renouvelée fréquemment afin de demeurer de qualité pour la pratique sportive. Dans ce sens, la pose de gazon naturel à la Maladière ne favoriserait guère la venue d'événements culturels améliorant la rentabilité des infrastructures.

6.5.2. Réutilisation de l'ancien revêtement artificiel de la Maladière

Réutiliser - au Chanet par exemple - le revêtement artificiel du stade de la Maladière ne paraît guère possible. En raison des dimensions de cette surface - 120 mètres de long sur 80 mètres de large - celle-ci devrait être découpée à ses nouvelles dimensions et ceci induit des frais considérables. Une telle opération n'irait pas non plus sans péjorer la qualité du revêtement.

Un tel recyclage nécessiterait les opérations suivantes :

- Dépose du gazon synthétique qui recouvre le stade de la Maladière ;
- Transport du revêtement de Neuchâtel jusqu'au fournisseur (tous sont situés à l'étranger) ;
- Réduction des bandes de gazon et adaptation à une dimension de terrain de 90 x 57.60 mètres ;
- Transport du fournisseur jusqu'au Chanet ;
- Pose du revêtement sur le petit terrain du Chanet.

En raison des coûts prohibitifs d'un tel recyclage, nous vous proposons de ne pas retenir cette option mais plutôt de négocier un prix d'achat plus bas pour le nouveau revêtement artificiel en contrepartie de la reprise du matériel par le fournisseur qui sera retenu lors de l'appel d'offre.

6.5.3. Résumé

De par sa situation géographique, notre région est soumise à des conditions météorologiques défavorables durant près de quatre mois par année. La météo rend l'entretien des pelouses naturelles difficile en hiver. Pour accueillir des matchs internationaux, il faut satisfaire aux exigences fixées par les instances footballistiques nationales ou internationales et cela nous coûterait très cher pour un afflux de spectateurs moindre.

A ce jour, sept stades dotés d'une pelouse naturelle peuvent accueillir des rencontres internationales en Suisse conformément aux exigences de la FIFA (Zurich, Bâle, Berne, Genève, St. Gall, Lucerne et Sion). La Maladière pourrait effectivement devenir le 8^{ème} si nous réaffectons la surface de jeu. Cela ne nous donnera toutefois aucune garantie d'obtenir un match international et aucun avantage sur les sept autres villes.

Dans le meilleur des cas, une rencontre internationale pourrait se jouer à la Maladière tous les deux ans. C'est insuffisant pour nous garantir un retour sur investissement après la pose d'un gazon naturel.

Les investissements consentis par les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle pour remplacer des pelouses naturelles par des revêtements synthétiques constituent des exemples récents et régionaux qui démontrent que nous vivons une période de mutation dans la pratique du football amateur. Au niveau professionnel, plus de 850 terrains synthétiques agréés par la FIFA ont été construits à ce jour sur le sol européen.

La commune de Neuchâtel ne dispose plus de zones de construction suffisamment vaste pour la construction d'un terrain de football qui soit également adapté à la pratique de disciplines qui se développent comme le hockey sur gazon, le football américain et le rugby.

En résumé, du fait des considérations complémentaires suivantes :

- Faible potentiel d'accueillir des matches internationaux attirant un nombreux public,
- Investissement important pour doter le stade d'une pelouse naturelle qui aurait pour inconvénient de réduire les possibilités d'entraînement,
- Faillite de Neuchâtel Xamax SA entraînant la fin des compétitions de Super League à Neuchâtel,

- Décision du FC Bienne de ne plus disputer ses matches de Challenge League à la Maladière,
- Evolution de Neuchâtel Xamax FCS en ligue amateur (1^{ère} ligue classic)⁸ durant la saison 2013/2014,

nous vous proposons de renoncer à l'idée d'équiper le stade de la Maladière d'un nouveau revêtement en gazon naturel mais d'approuver en temps voulu le montant que nous avons inscrit à la planification financière 2014-2017 pour l'achat et la pose d'une pelouse synthétique neuve. C'est dans cet esprit que notre Conseil vous demande de classer la motion 10-301.

7. Conclusion

Nous arrivons à la conclusion qu'il convient de mettre en œuvre le plan directeur pour l'usage des terrains de football sis sur le territoire communal que nous vous proposons d'adopter avec le présent rapport. Cela passe par :

- l'amélioration des infrastructures du Chanet (construction de vestiaires et d'une buvette, agrandissement du petit terrain et pose d'un revêtement artificiel) ;
- la réaffectation de la parcelle des Charmettes comprenant le terrain de football (vétuste et plus aux normes), les vestiaires et le bocciodrome tout en maintenant cette dernière infrastructure sur le site ou à proximité immédiate ;
- la pose d'un nouveau revêtement artificiel sur le plus ancien des terrains de Pierre-à-Bot ;
- le remplacement de l'actuelle pelouse synthétique du stade de la Maladière par un nouveau revêtement, également synthétique.

⁸ La hiérarchie du football en suisse se présente de la manière suivante :

Super League
 Challenge League
 1^{ère} ligue promotion
 1^{ère} ligue classic
 2^{ème} ligue interrégionale
 2^{ème} ligue régionale
 3^{ème} ligue régionale
 4^{ème} ligue régionale
 5^{ème} ligue régionale

Le crédit que nous sollicitons aujourd'hui pour le Chanet figure au budget des investissements 2013. Les investissements nécessaires à la réalisation des autres projets susmentionnés sont inscrits à la planification financière 2014-2017.

La réalisation de ce plan directeur permettrait à la fois de maintenir une pratique sportive diversifiée et de qualité sur notre commune et de créer des synergies en termes d'exploitation des places de sport. Les projets proposés au Chanet permettront par ailleurs de revaloriser le site de manière globale et par extension de consolider l'image positive de notre commune en termes d'aménagements bâtis.

Pour mémoire, il convient de rappeler que le stade de la Maladière permet, depuis 2007, d'accueillir plus de 700 entraînements et matches par saison et que nous ne disposons en l'état d'aucune alternative à proposer aux équipes M16, M17 et M18 de la Fondation Gilbert Facchinetti qui ne pourraient plus s'entraîner ni jouer à la Maladière si l'on modifiait la nature artificielle du revêtement de la pelouse.

Signalons enfin que la récente fusion de Neuchâtel Xamax 1912 avec le FC Serrières ne change en rien la nécessité de rénover les installations du Chanet, ni n'amointrit la pertinence de notre plan directeur.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté ci-après et de classer la motion n° 10-309.

Neuchâtel, le 25 octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Olivier Arni

Rémy Voirol

Projet I

Arrêté concernant une demande de crédit pour la construction de nouveaux vestiaires et le changement de revêtement du petit terrain de football au Chanet

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 4'006'100 francs, dont à déduire la subvention du Fonds cantonal des sports, est accordé au Conseil communal pour la construction de nouveaux vestiaires et d'une buvette au Chanet.

Art. 2.- La part d'investissement relative à la construction des vestiaires fera l'objet d'un amortissement au taux de 3% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3.- La part d'investissement relative au changement de revêtement du petit terrain fera l'objet d'un amortissement au taux de 5% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland)

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

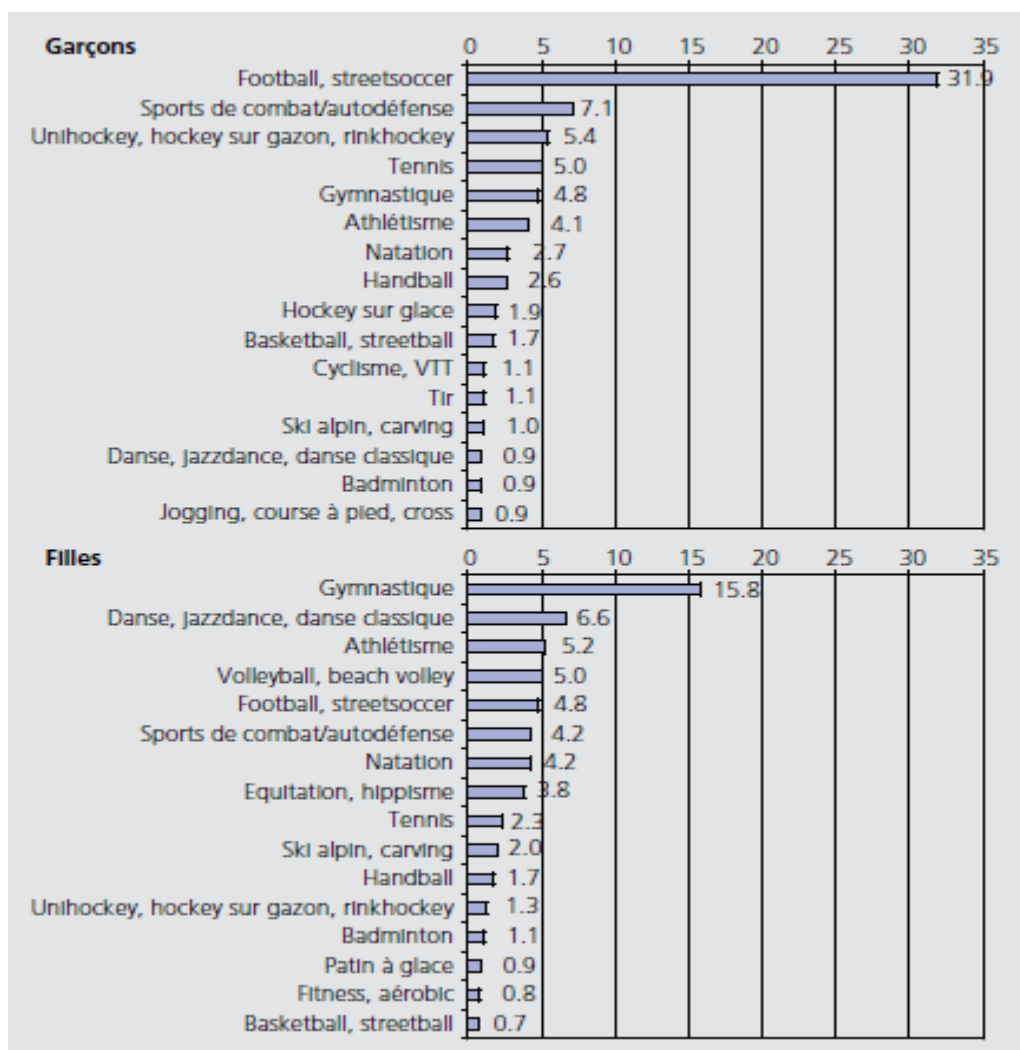
Annexe 1

Nombre d'équipes par club sportif qui utilisent les terrains de la Ville

Toutes infrastructures confondues (9 terrains y compris stade de la Maladière)			
Clubs	2012-2013	2013-2014	Discipline
FC Serrières	12	0	Football
ASI Audax-Friül	4	4	Football
FC Espagnol	2	2	Football
FC Helvetia	2	2	Football
Neuchâtel Xamax	11	0	Football
FC Biel/Bienne	1	0	Football
Neuchâtel Xamax FCS	0	23	Football
FC Neuchâtel	0	1	Football
FC Université Neuchâtel	1	1	Football
GFCN (foot corporatif)	14	14	Football
Neuchâtel Knights	2	2	Football américain
Neuchâtel Sport Rugby Club	3	4	Rugby à 15
Rugby Team 7	1	1	Rugby à 7
AHB-Neuchâtel Hockey Club	2	1	Hockey sur gazon
Budwig Ultimate Freesbee	1	1	Freesbee
Total	56	56	

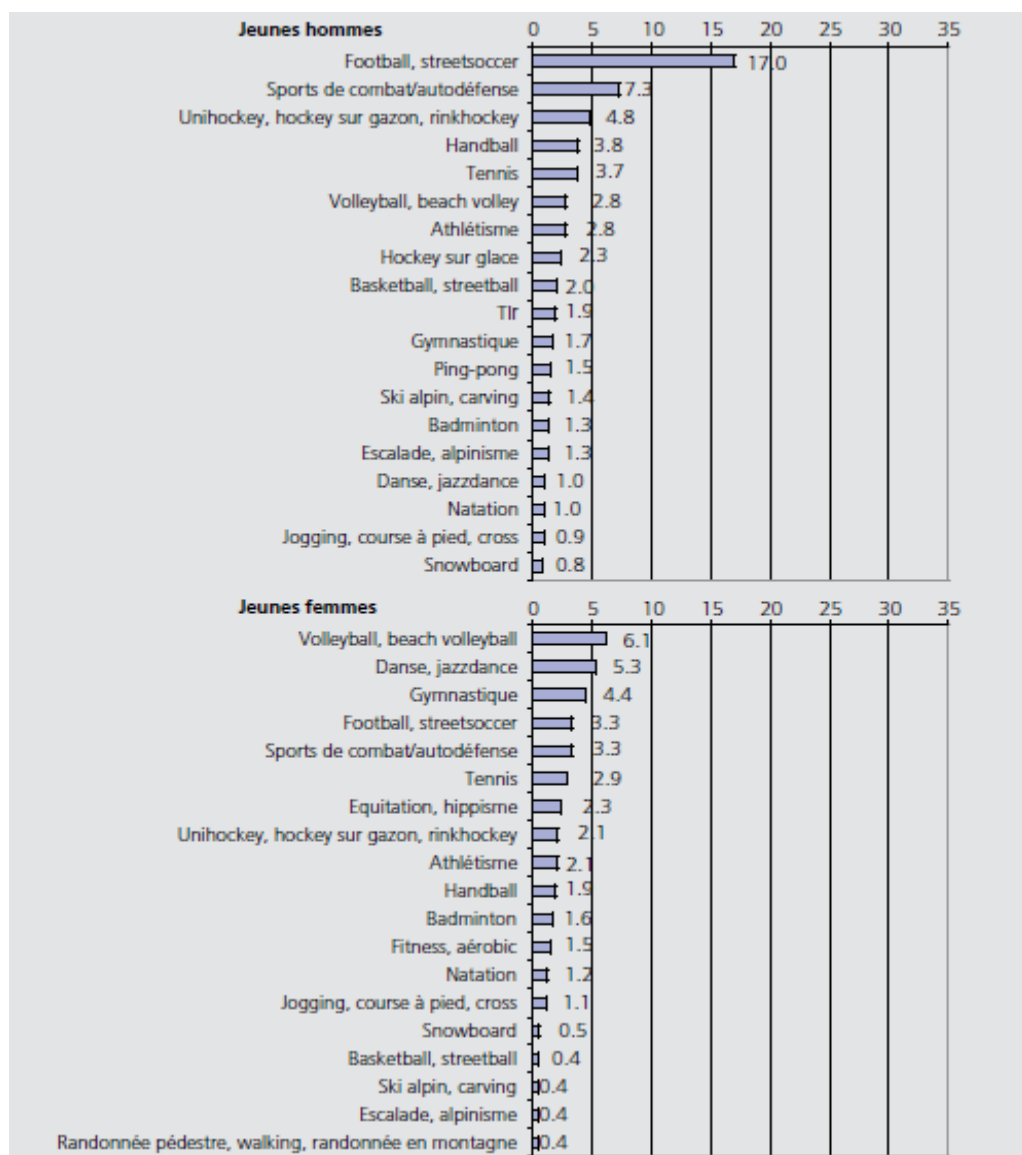
Annexe 2

Tableau tiré d'un rapport de l'Office fédéral des sports (OFSP) sur la pratique du sport auprès des enfants et des adolescents en 2008. Le tableau indique la proportion de garçons et de filles de 10 à 14 ans qui pratiquent tel ou tel sport dans un club.



Annexe 3

Le tableau ci-dessous, tiré également du rapport de l'OFSPQ, résume les sports favoris des adolescents et indique la proportion de pratiquants de tel ou tel sport en % de tous les garçons et filles de 15 à 19 ans.



Annexe 4

Statistique des 26 derniers matchs de l'équipe suisse de football (équipe A)				
Date	Rencontre	Type de match	Stade	Nb. de spectateurs
06.09.2013	Suisse - Islande	Qualification Coupe du Monde 2014	Stade de Suisse, Berne	26'000
14.08.2013	Suisse - Brésil	Match international	St. Jakob-Park, Bâle	31'100
08.06.2013	Suisse - Chypre	Qualification Coupe du Monde 2014	Stade de Genève	16'900
12.10.2012	Suisse - Norvège	Qualification Coupe du Monde 2014	Stade de Suisse, Berne	30'712
11.09.2012	Suisse - Albanie	Qualification Coupe du Monde 2014	Swissporarena, Lucerne	15'600
30.05.2012	Suisse - Roumanie	Match international	Swissporarena, Lucerne	11'850
26.05.2012	Suisse - Allemagne	Match international	St. Jakob-Park, Bâle	27'381
29.02.2012	Suisse - Argentine	Match international	Stade de Suisse, Berne	30'250
11.10.2011	Suisse - Monténégro	Qualification Championnat d'Europe 2012	St. Jakob-Park, Bâle	19'997
06.09.2011	Suisse - Bulgarie	Qualification Championnat d'Europe 2012	St. Jakob-Park, Bâle	16'880
17.11.2010	Suisse - Ukraine	Match international	Stade de Genève	11'100
12.10.2010	Suisse - Pays de Galles	Qualification Championnat d'Europe 2012	St. Jakob-Park, Bâle	26'000
07.09.2010	Suisse - Angleterre	Qualification Championnat d'Europe 2012	St. Jakob-Park, Bâle	37'500
03.09.2010	Suisse - Australie	Match international	AFG Arena, St. Gall	14'660
05.06.2010	Suisse - Italie	Match international	Stade de Genève	30'000
01.06.2010	Suisse - Costa Rica	Match international	Tourbillon, Sion	11'300
03.03.2010	Suisse - Uruguay	Match international	AFG Arena, St. Gall	12'500
14.11.2009	Suisse - Norvège	Match international	Stade de Genève	16'000
14.10.2009	Suisse - Israël	Qualification Coupe du Monde 2010	St. Jakob-Park, Bâle	38'500
05.09.2009	Suisse - Grèce	Qualification Coupe du Monde 2010	St. Jakob-Park, Bâle	38'500
12.08.2009	Suisse - Italie	Match international	St. Jakob-Park, Bâle	31'500
01.04.2009	Suisse - Moldavie	Qualification Coupe du Monde 2010	Stade de Genève	20'100
11.02.2009	Suisse - Bulgarie	Match international	Stade de Genève	9'500
19.11.2008	Suisse - Finlande	Match international	AFG Arena, St. Gall	11'500
11.10.2008	Suisse - Lettonie	Qualification Coupe du Monde 2010	AFG Arena, St. Gall	18'026
10.09.2008	Suisse - Luxembourg	Qualification Coupe du Monde 2010	Letzigrund, Zurich	20'500

Statistique des 16 derniers matchs de l'équipe suisse de football (M21)

Date	Rencontre	Type de match	Stade	Nb. de spectateurs
26.03.2013	Suisse - Allemagne	Match international	Stade ESP, Baden	1'176
10.09.2012	Suisse - Estonie	Qualification Championnat d'Europe 2013	Arena, Thoune	2'042
06.09.2012	Suisse - Espagne	Qualification Championnat d'Europe 2013	Tourbillon, Sion	4'128
10.11.2011	Suisse - Géorgie	Qualification Championnat d'Europe 2013	Stadio comunale Cornaredo, Lugano	2'430
05.09.2011	Suisse - Croatie	Qualification Championnat d'Europe 2013	Tourbillon, Sion	3'800
07.10.2010	Suisse - Suède	Qualification Championnat d'Europe 2011	Tourbillon, Sion	4'245
03.09.2010	Suisse - Eire	Qualification Championnat d'Europe 2011	Stadio comunale Cornaredo, Lugano	2'544
11.08.2010	Suisse - Grèce	Match international	Schützenwiese, Winterthur	1'000
26.05.2010	Suisse - Turquie	Qualification Championnat d'Europe 2011	AFG Arena, St. Gall	3'176
18.11.2009	Suisse - Géorgie	Qualification Championnat d'Europe 2011	Stadio comunale Cornaredo, Lugano	2'250
12.08.2009	Suisse - Estonie	Qualification Championnat d'Europe 2011	Stadion Breite, Schaffhouse	1'050
05.06.2009	Suisse - Arménie	Qualification Championnat d'Europe 2011	Bergholz, Wil	1'250
28.03.2009	Suisse - Allemagne	Match international	Stadio comunale Cornaredo, Lugano	600
11.10.2008	Suisse - Espagne	Qualification Championnat d'Europe 2009	Brügglifeld, Aarau	2'500
09.09.2008	Suisse - Pays-Bas	Qualification Championnat d'Europe 2009	Stadion Breite, Schaffhouse	3'750
20.08.2008	Suisse - Norvège	Qualification Championnat d'Europe 2009	Tourbillon, Sion	1'650